LaCentraledesFerries.com

BORDEREAU : ENVOI DES CHEQUES VACANCES PAR COURRIER RECOMMANDE

POUR UNE COMMANDE DE TRAVERSEE EN FERRY

Il est impératif d'envoyer les chèques vacances par courrier recommandé (R2 ou R3)
afin de vous garantir le transport et l'arrivée des chèques vacances.

NUMERO DE RESERVATION OU BILLET :

NOM :

PRENOM :

E-MAIL UTILISE SUR VOTRE COMMANDE @

TOTAL DE VOS CHEQUES VACANCES €

10€	20€	25€	50 €
Quantité	Quantité	Quantité	Quantité

VOS COMMENTAIRES :

ADRESSE D'ENVOI

La Centrale des Ferries - A l'attention de la comptabilité
Avenue de la Mer / 991 Avenue Raymond Dugrand - Le Prism Bât.C. - 34000 Montpellier

Conseil à nos clients :
La lettre recommandée donne une valeur juridique à vos envois, grâce à la preuve de dépôt et la remise contre signature au destinataire. Vous bénéficiez également d'un service de suivi et d'une indemnisation forfaitaire en cas de perte ou d'avarie. Les chèques-vacances sont un moyen de paiement et pour des raisons de sécurité et de meilleure prise en charge, nous vous recommandons fortement de faire votre envoi en R2 ou R3 selon la valeur envoyée.

A réception de vos chèques-vacances, vous recevrez votre remboursement sur la carte bancaire utilisée lors de la réservation (minoré de la participation aux frais de traitement*). Le remboursement se fera sous 15 jours à compter de la bonne réception des chèques-vacances.
**Participation aux frais de traitement : montant ANCV jusqu'à 300€ : 15€ - Montant de 301€ à 1300€ : 30€ - Plus de 1300€ : 5%*